

CONFÉRENCE des ENSEIGNANTS

Saint-Denis

14 décembre 2016

Le SUIVI de l'ÉCONOMIE par les SUCCURSALES de la BANQUE DE FRANCE

La CONTRIBUTION du RÉSEAU aux MISSIONS de la BANQUE DE FRANCE



INTRODUCTION

- Une banque centrale originale avec un périmètre d'activité très riche
- Comprendre la place du réseau dans l'exercice des missions de la Banque de France passe d'abord par la caractérisation des spécificités de la Banque de France dans ses activités et son organisation.

Une banque centrale qui au fil du temps ne cesse d'accroître le champ de ses missions. Ainsi, depuis sa création en 1800, les activités de la Banque de France n'ont cessé de s'enrichir même si du fait du progrès technologique et de la nécessaire maîtrise des coûts quelques activités périphériques ont disparu.

Une banque centrale originale qui depuis l'entrée dans l'Eurosystème en janvier 1999 revêt deux dimensions, presque une double nature :

- ▶ Une des 20 banques centrales de l'Eurosystème (19 plus la BCE) ;
- ▶ Une banque centrale avec des missions très étendues confiées par la Nation, aucun Institut de l'Eurosystème ne recouvre des activités d'ampleur comparable.

L'articulation entre ces missions est aussi originale dans la mesure où il y a une forte complémentarité entre ces deux dimensions, complémentarité qui ne s'est pas effacée avec l'entrée dans l'Euro mais qui a été renforcée depuis la crise.

Au total, elles mobilisent **12 400 agents en ETP** sur les missions nationales et celles relevant de l'Eurosystème :

▶ **4 750 agents ETP** au titre des activités nationales large appel de l'État et de la Nation. Ces activités sont formalisées dans le cadre d'un contrat de service public conclu avec l'État.

▶ **4 250 agents ETP** dans le champ de l'Euroystème.

Enfin, **3 400 agents ETP** assurent pour le compte des deux précédents domaines les activités de support.

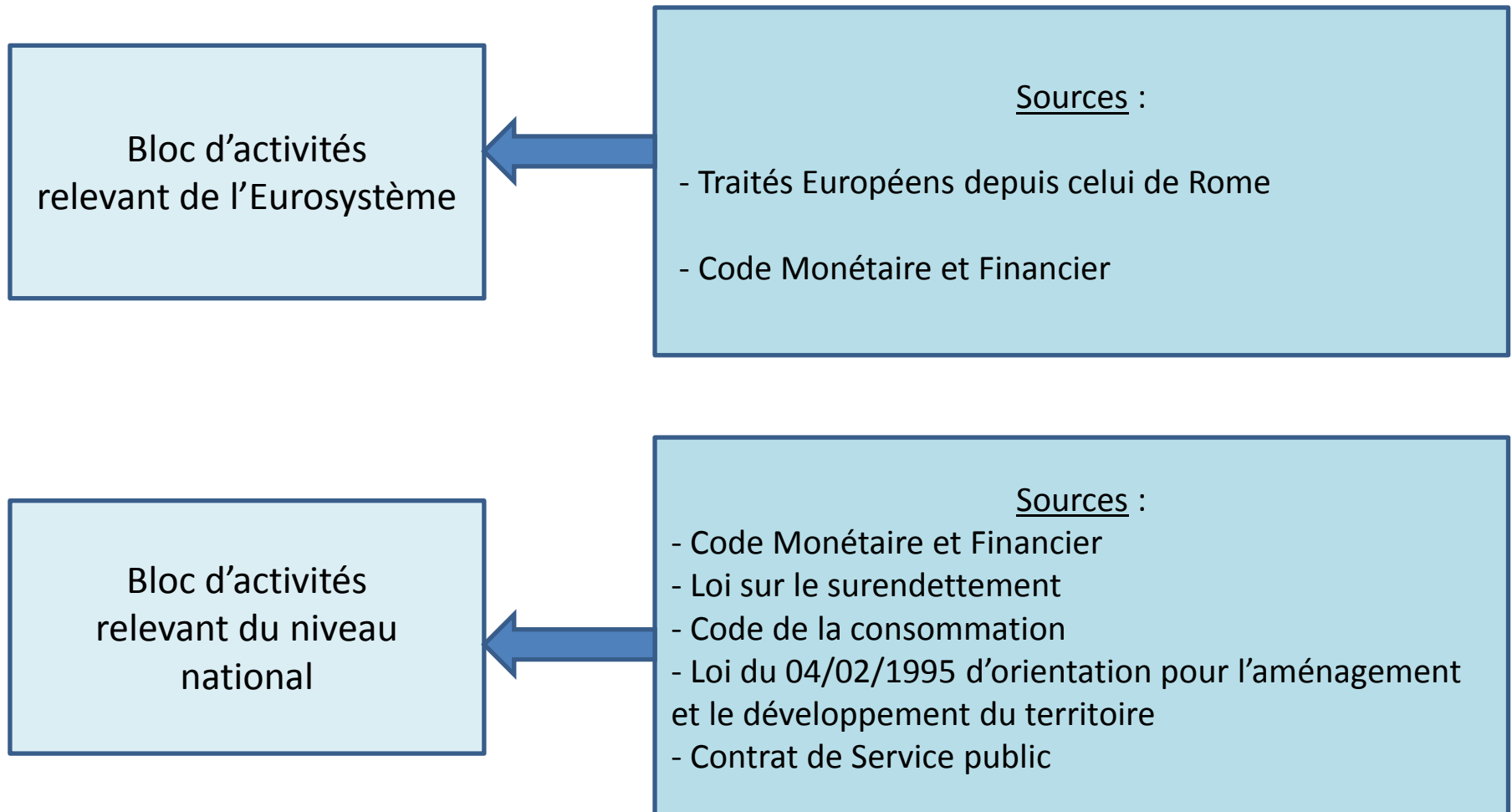
Ces missions sont assurées par un Siège, un Réseau, deux établissements industriels qui recouvrent la production du papier monnaie et l'impression des billets.

► Le Réseau est très dense avec **96 succursales, 21 antennes économiques, 73 BAI**. Par comparaison, la Banque centrale d'Allemagne compte **44 implantations**, la Banque centrale d'Italie : **39** et la Banque centrale d'Espagne : **15**.

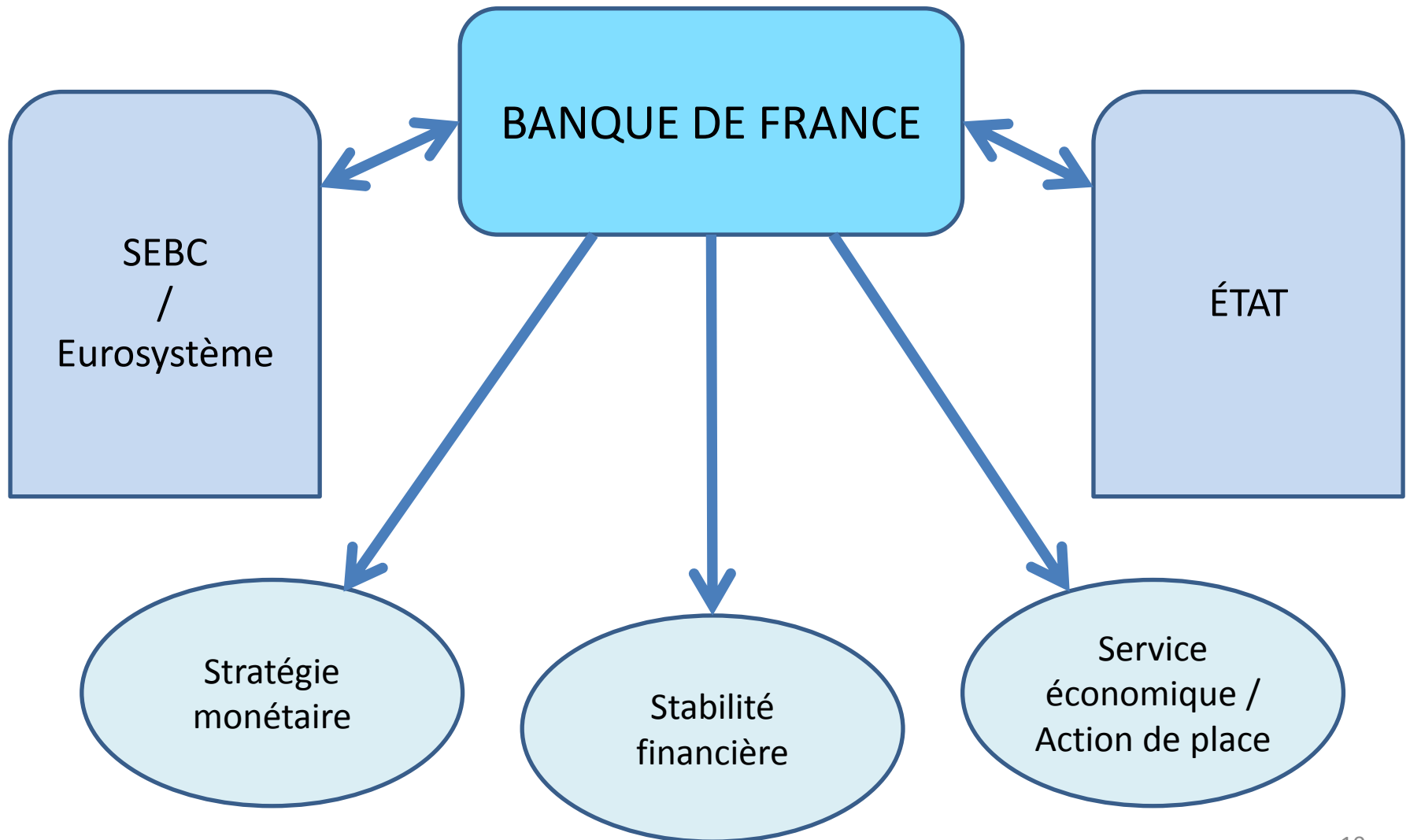
► La Banque de France détient une filiale, l'IEDOM qui assure des fonctions similaires pour les départements d'Outre-mer.

I - le CADRE INSTITUTIONNEL,
JURIDIQUE et ORGANISATIONNEL
des MISSIONS de la
BANQUE DE FRANCE

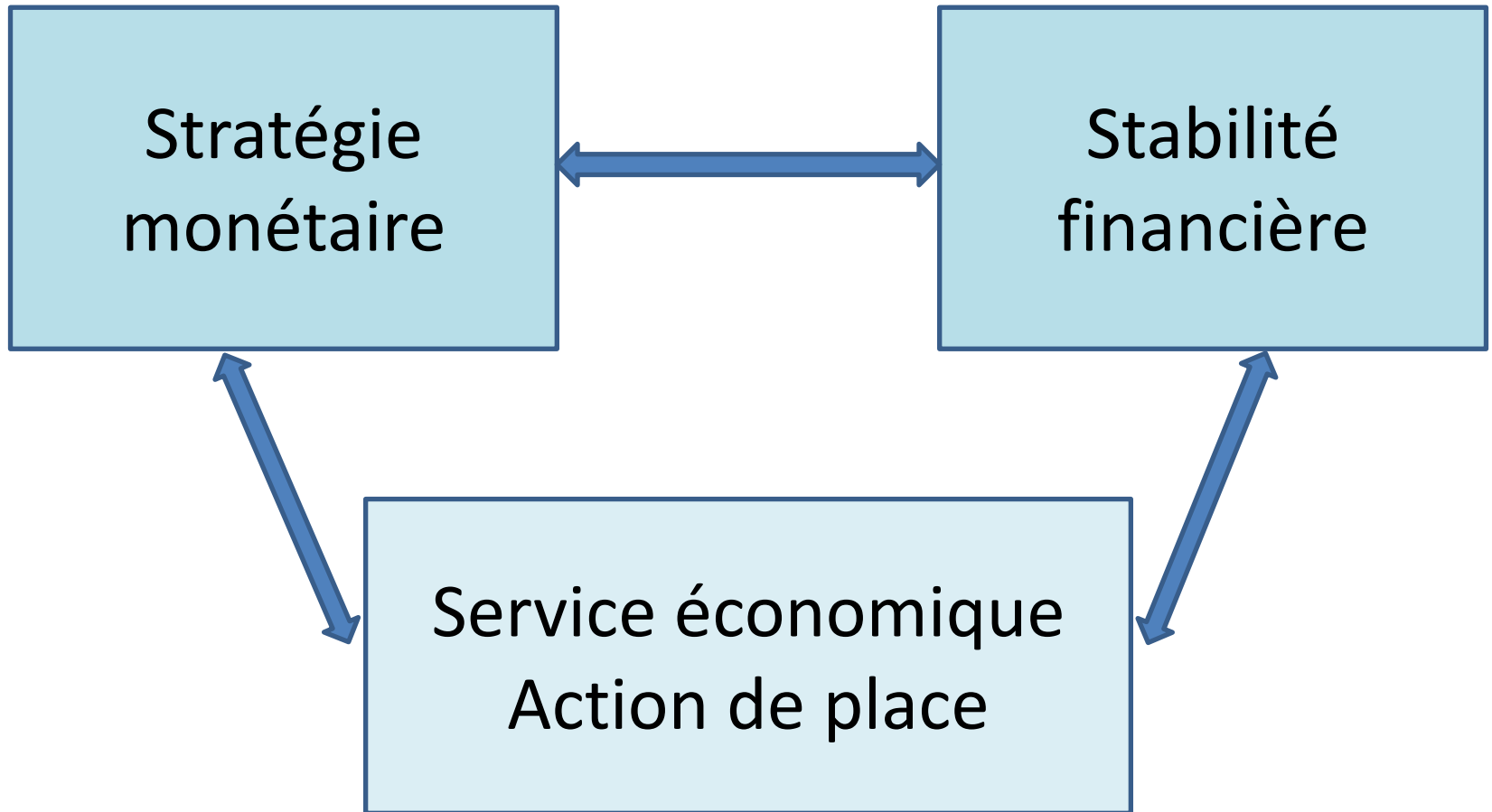
I.1 - LES MISSIONS DE LA BANQUE DE FRANCE : LE DÉCOUPAGE GÉNÉRIQUE ET LE CADRE JURIDIQUE DE LEUR EXERCICE



I.2 – LES MISSIONS DE LA BANQUE DE FRANCE ET LES ACTEURS ASSOCIÉS

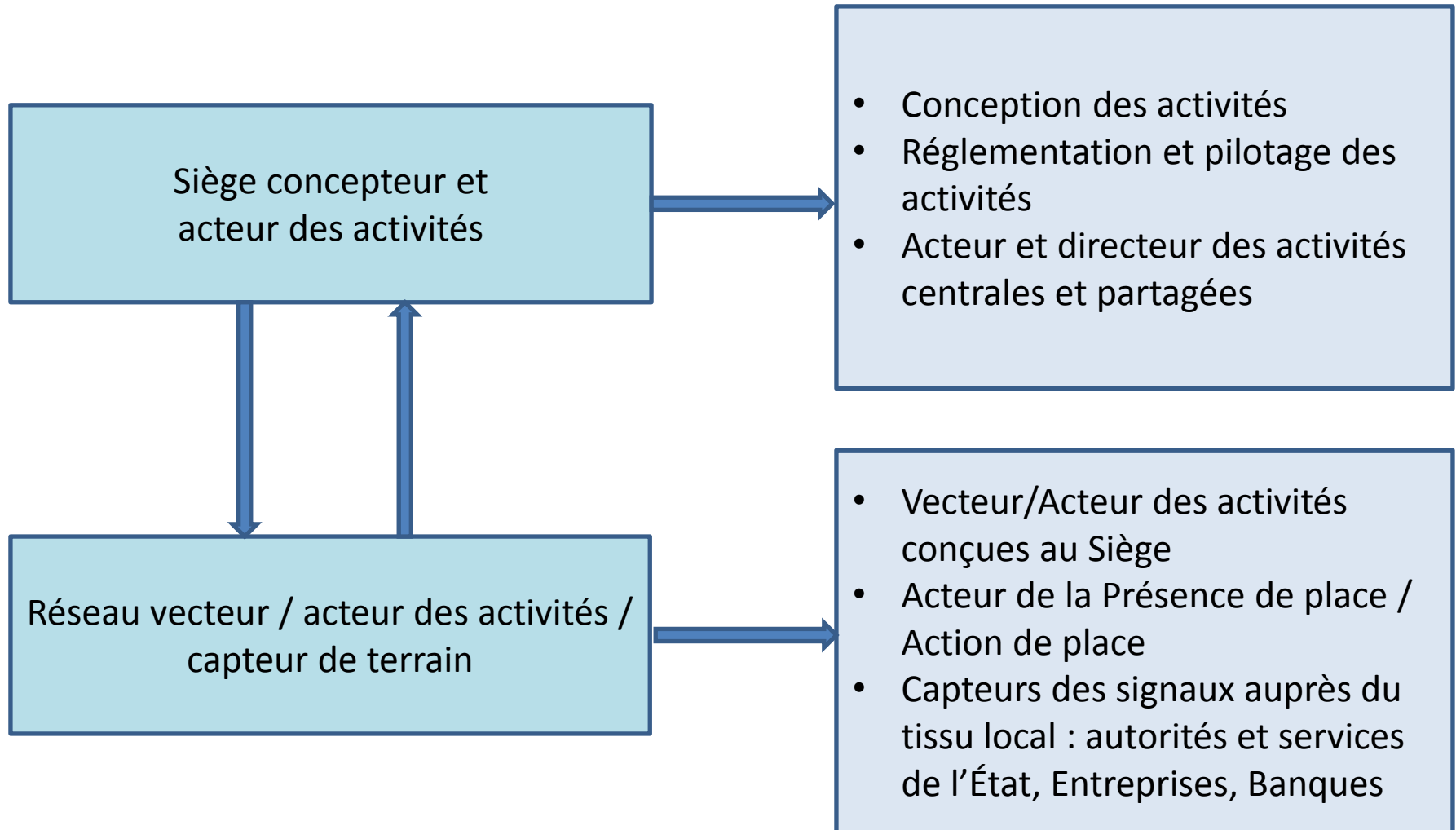


I.3 – LES INTERACTIONS ENTRE LES MISSIONS : LEURS SYNERGIES



I.4 – le cadre opérationnel de l'exercice des missions de la Banque de France :

l'organisation des activités entre le siège et le réseau



I.5 – Le réseau vecteur des missions de la Banque de France au service des territoires

Activités en relation avec les entreprises financières et non financières

Activités en relation avec les particuliers

Activités en relation avec l'action de place

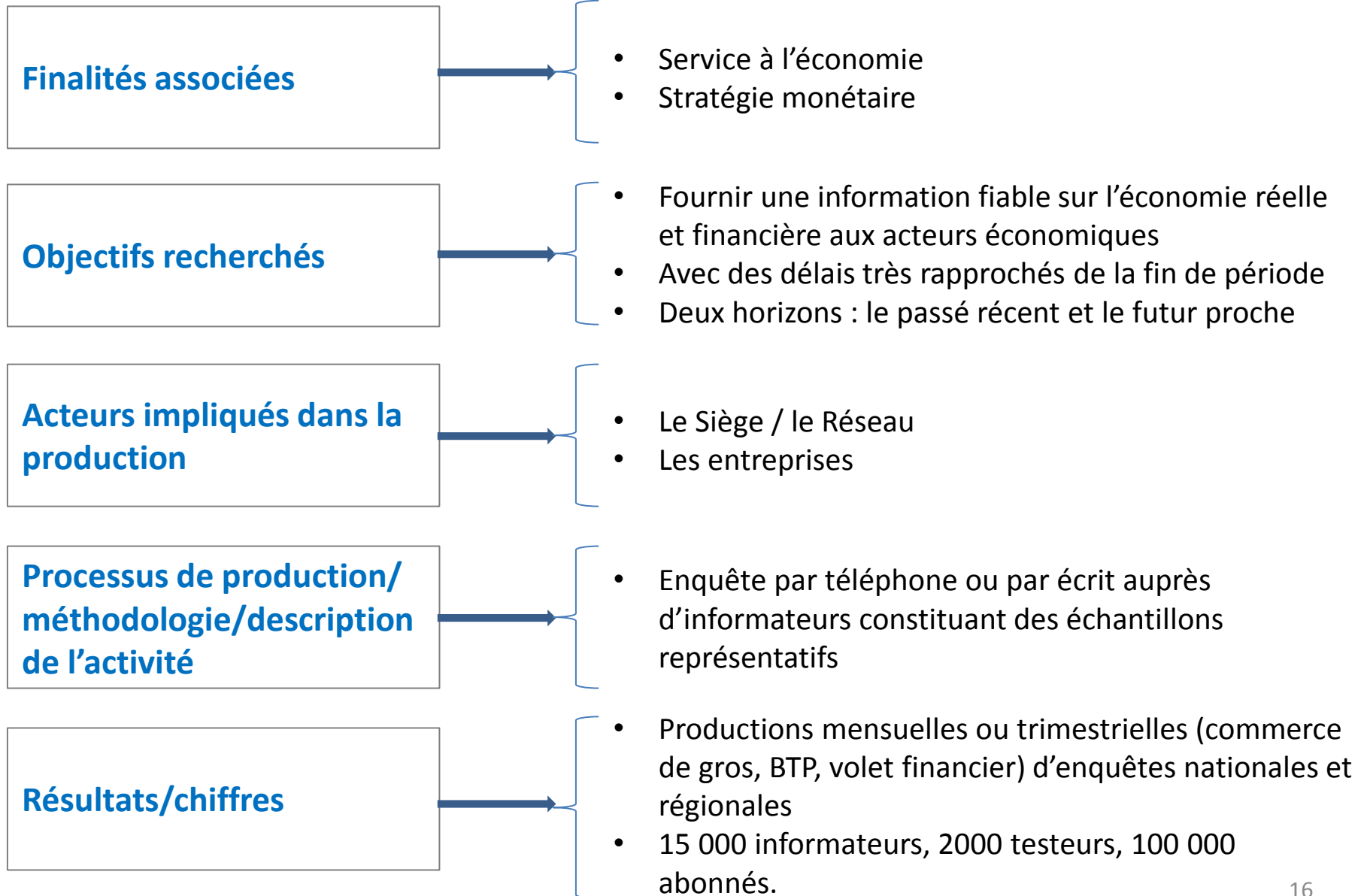
- Acteurs institutionnels
- Services de l'État / collectivités territoriales / organismes consulaires et professionnels / informateurs

Éducation budgétaire, financière et économique des publics

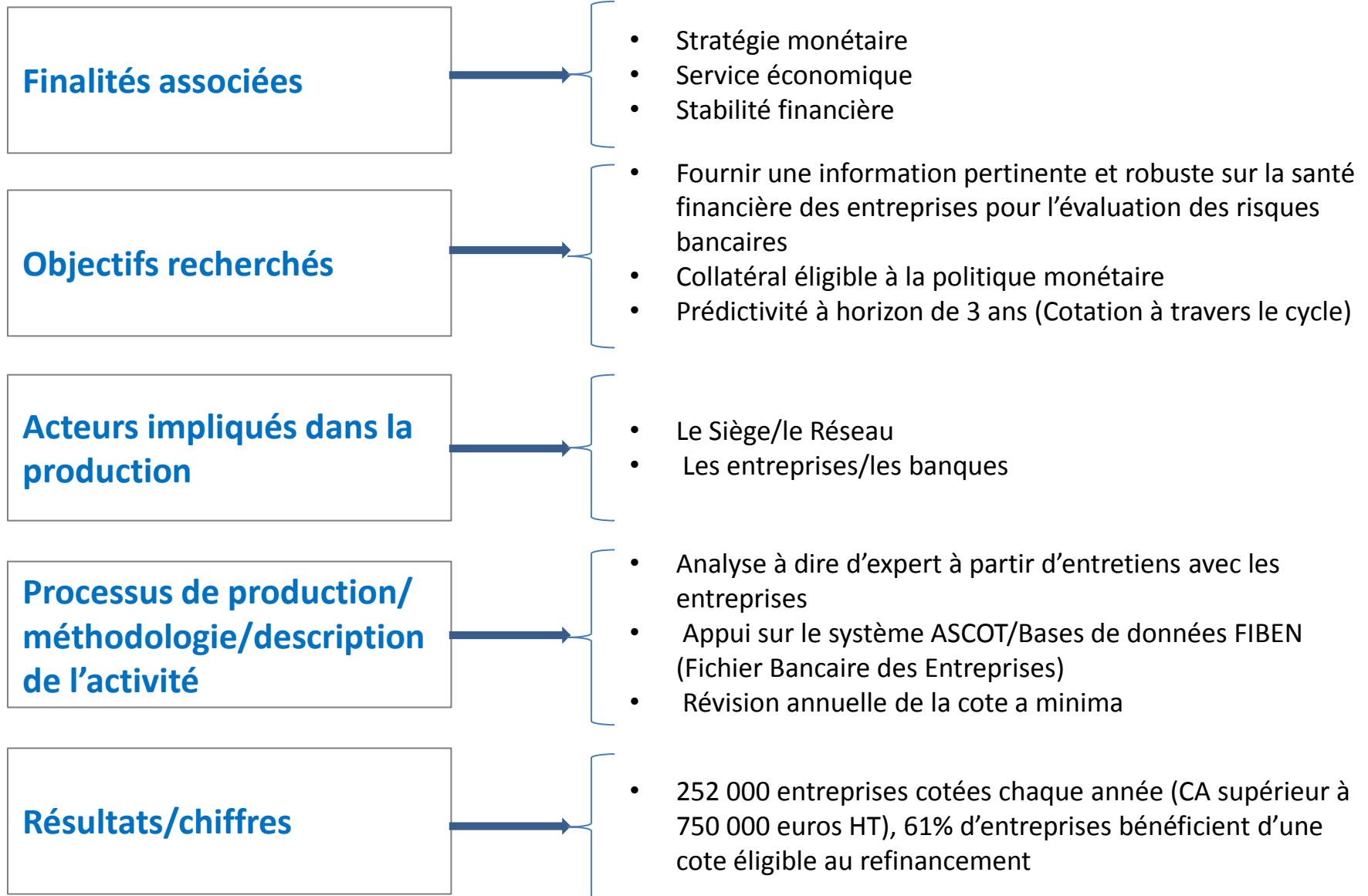
II - Les ACTIVITÉS du RÉSEAU au SERVICE des TERRITOIRES

II.1 – Les activités en relation avec les entreprises ou les banques

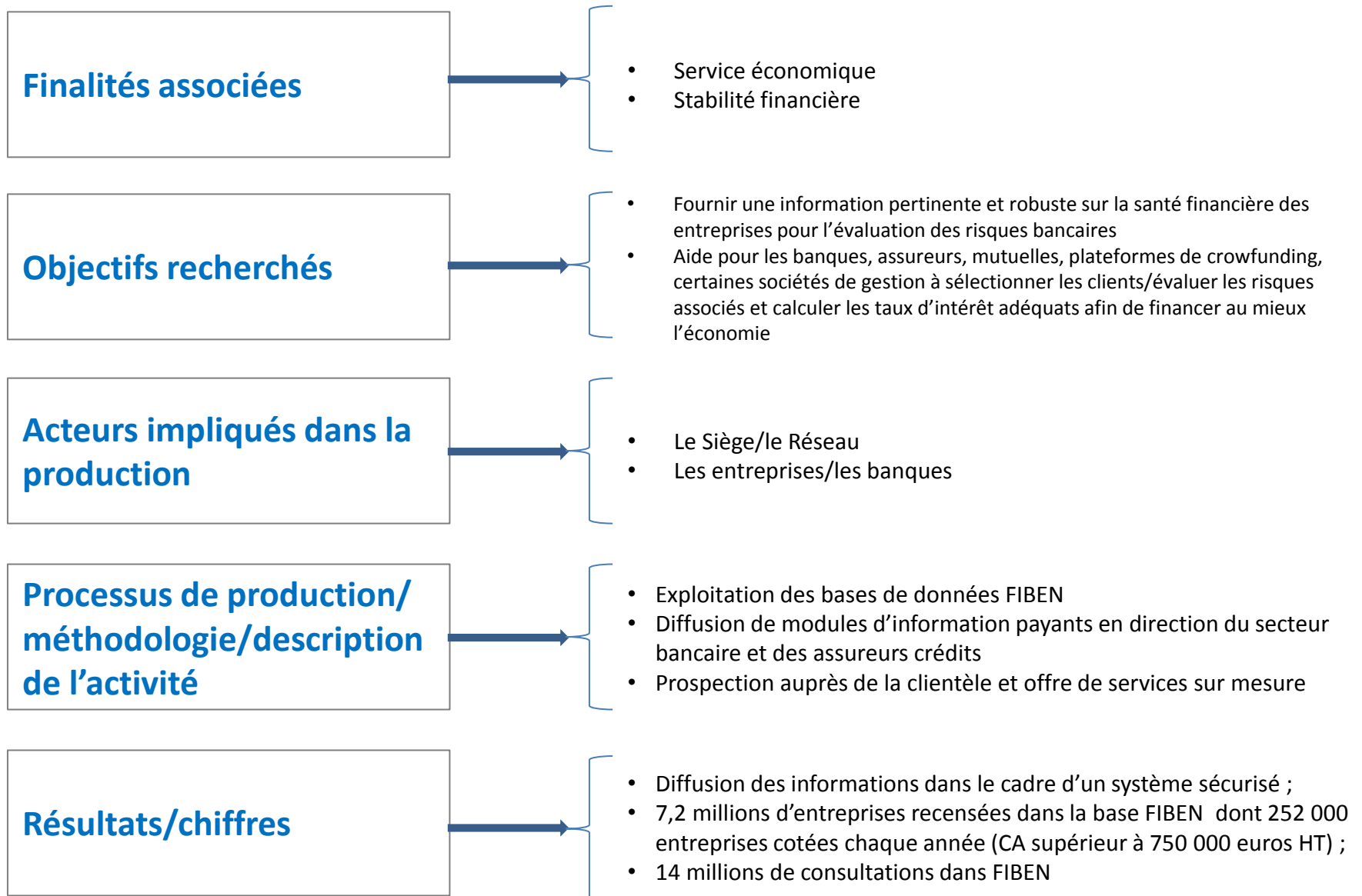
Activité : CONJONCTURE



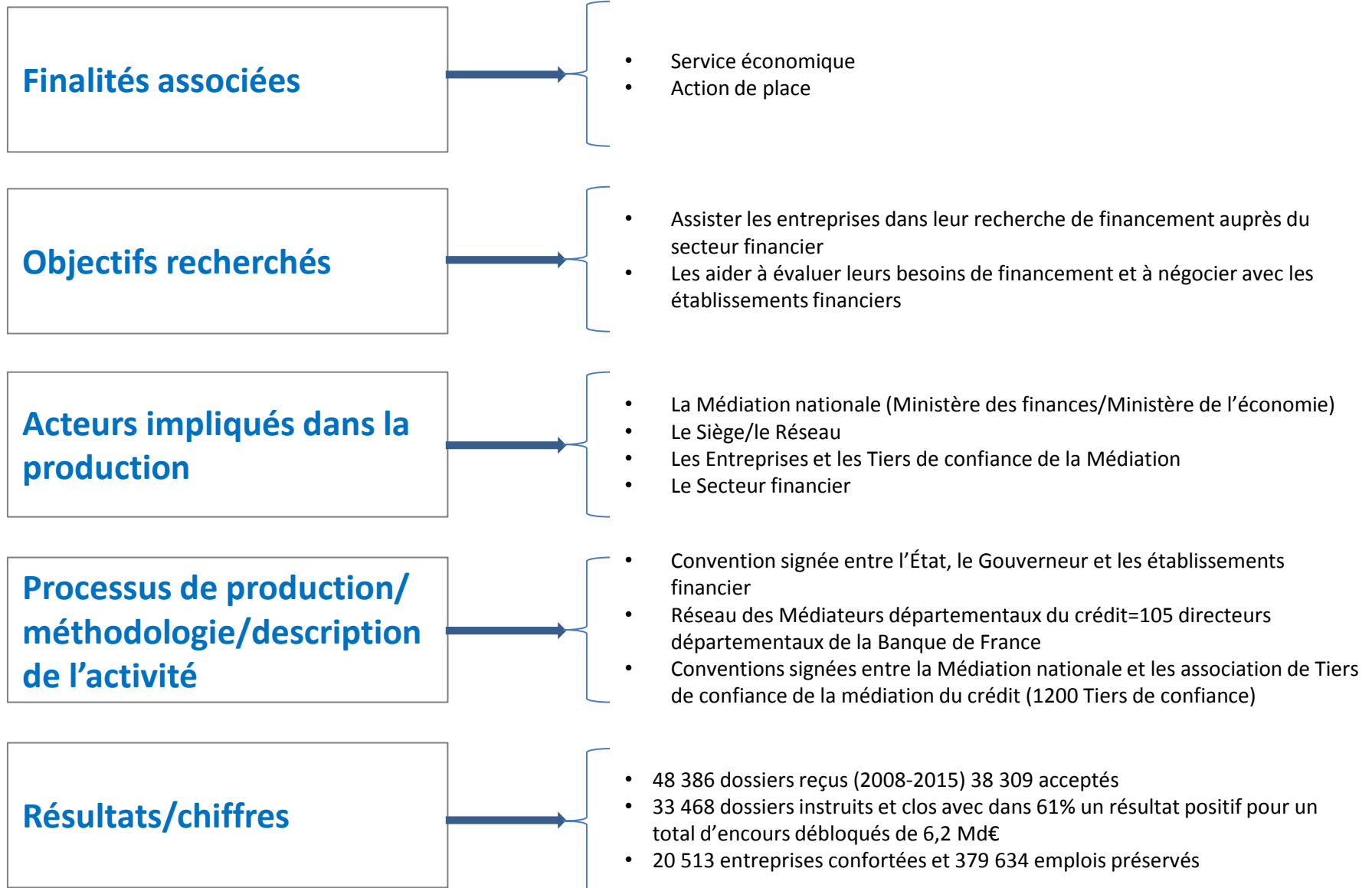
Activité : COTATION



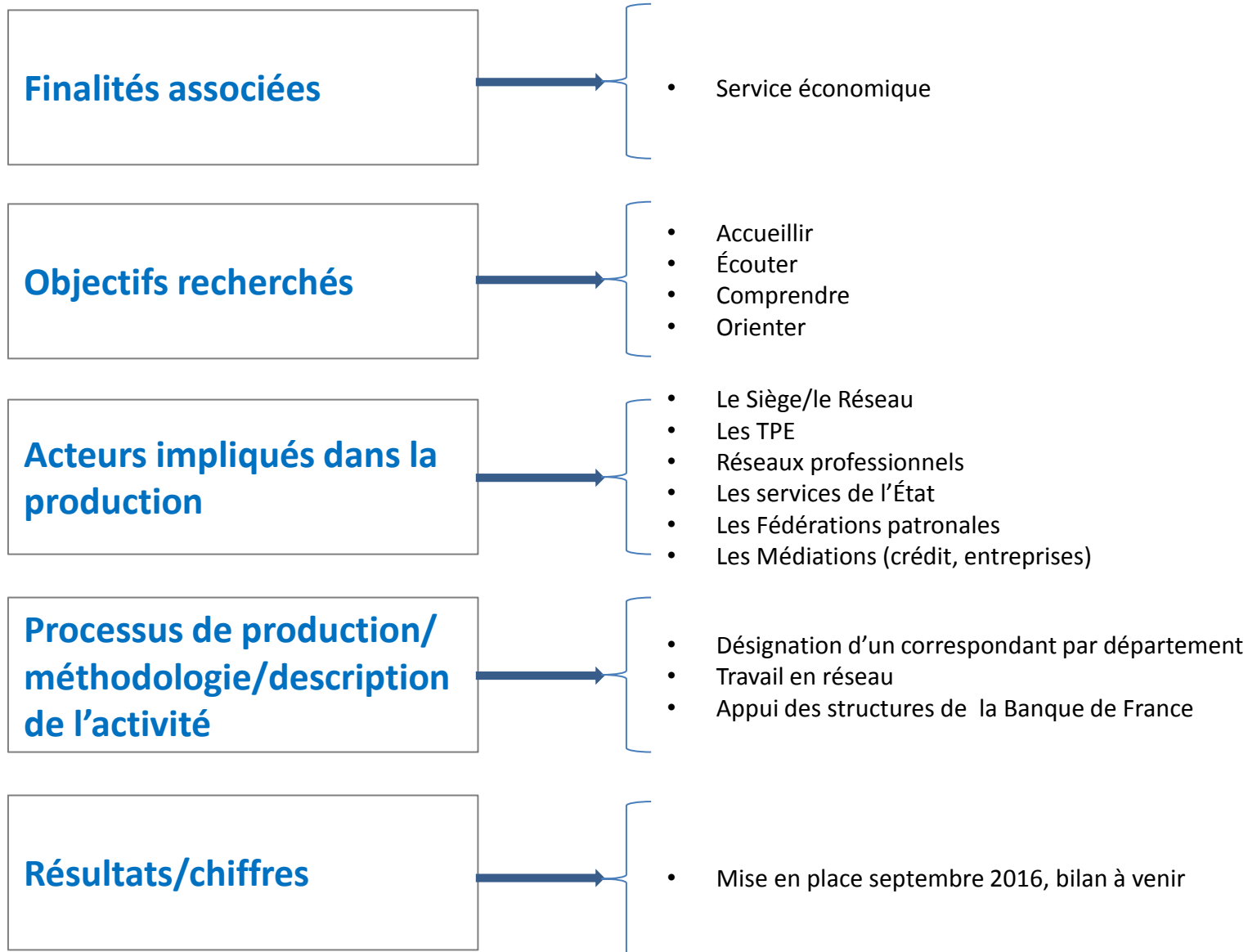
Activité : DIFFUSION DU FICHER BANCAIRE DES ENTREPRISES



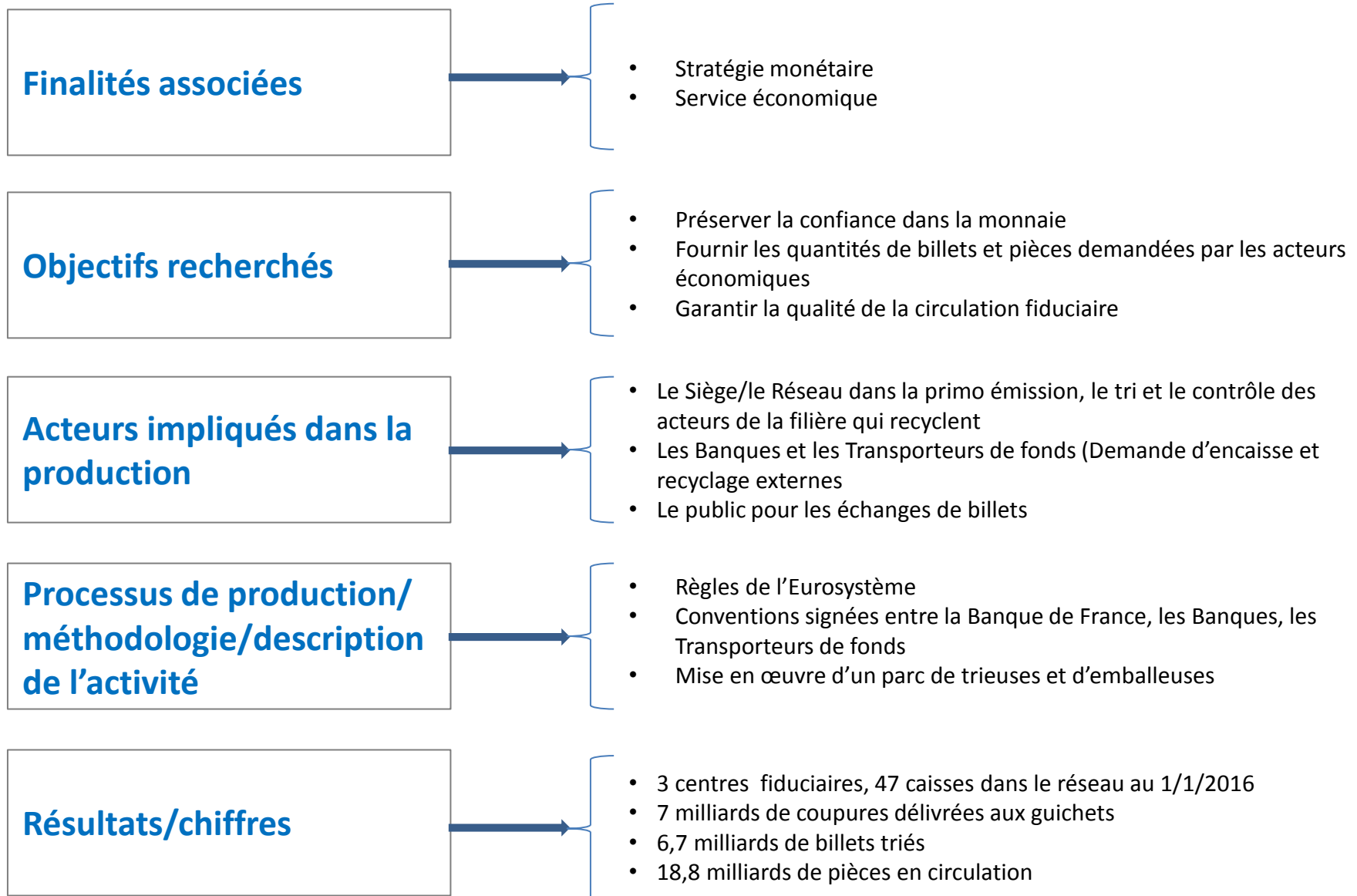
Activité : MÉDIATION du CRÉDIT



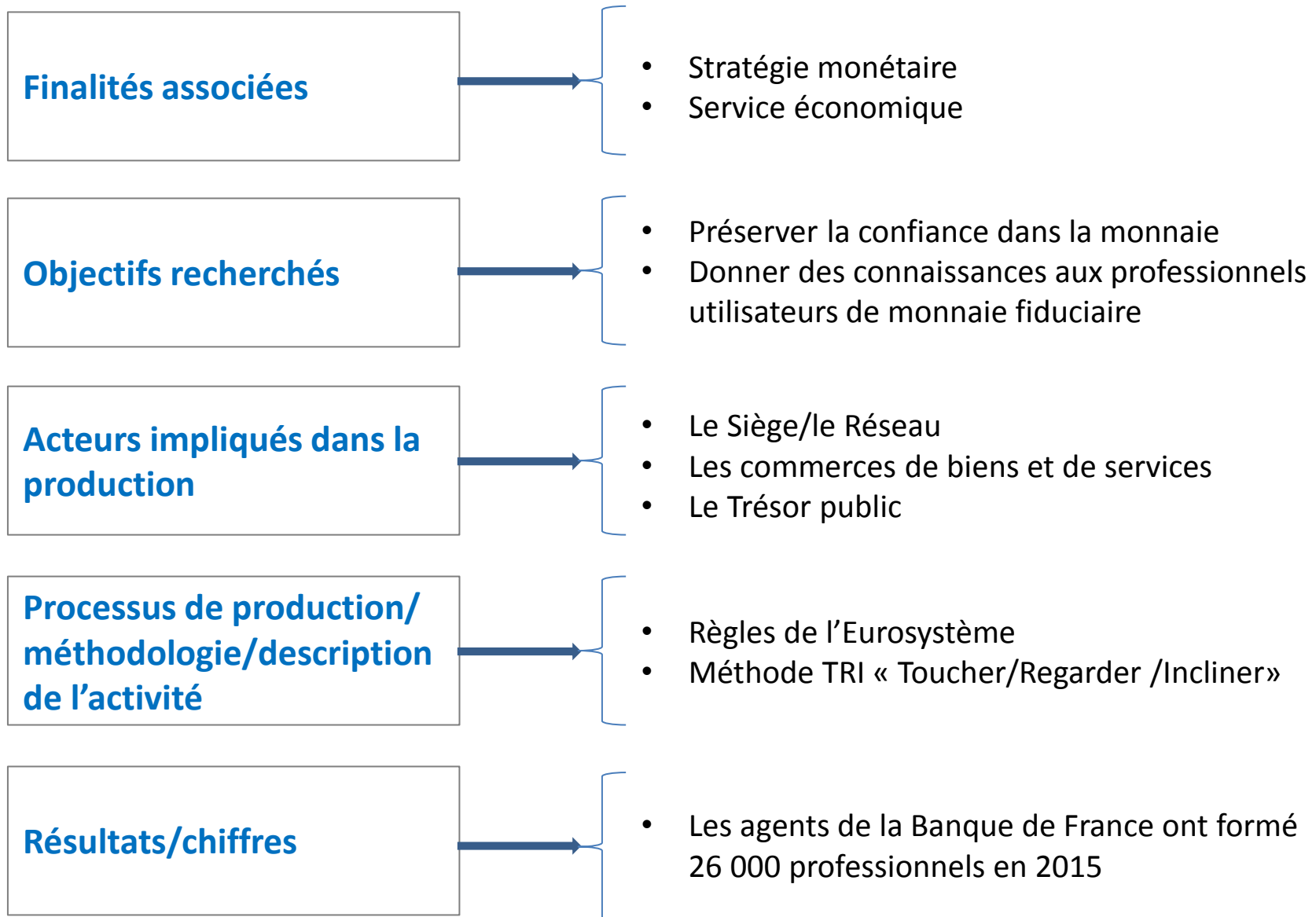
Activité : CORRESPONDANT T.P.E.



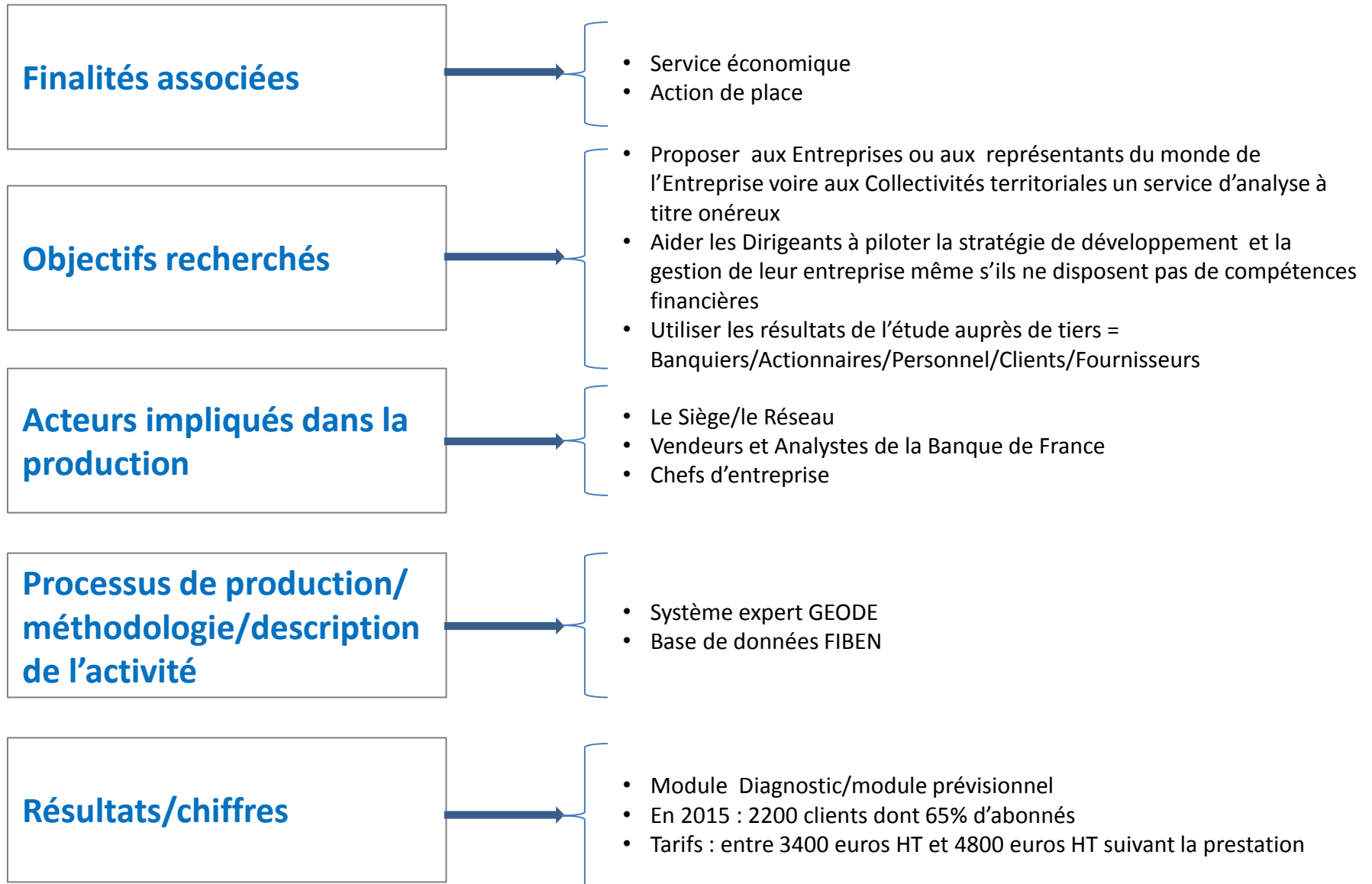
Activité : MISE en CIRCULATION et TRI de la MONNAIE



Activité : FORMATION à l'AUTHENTIFICATION des BILLETS

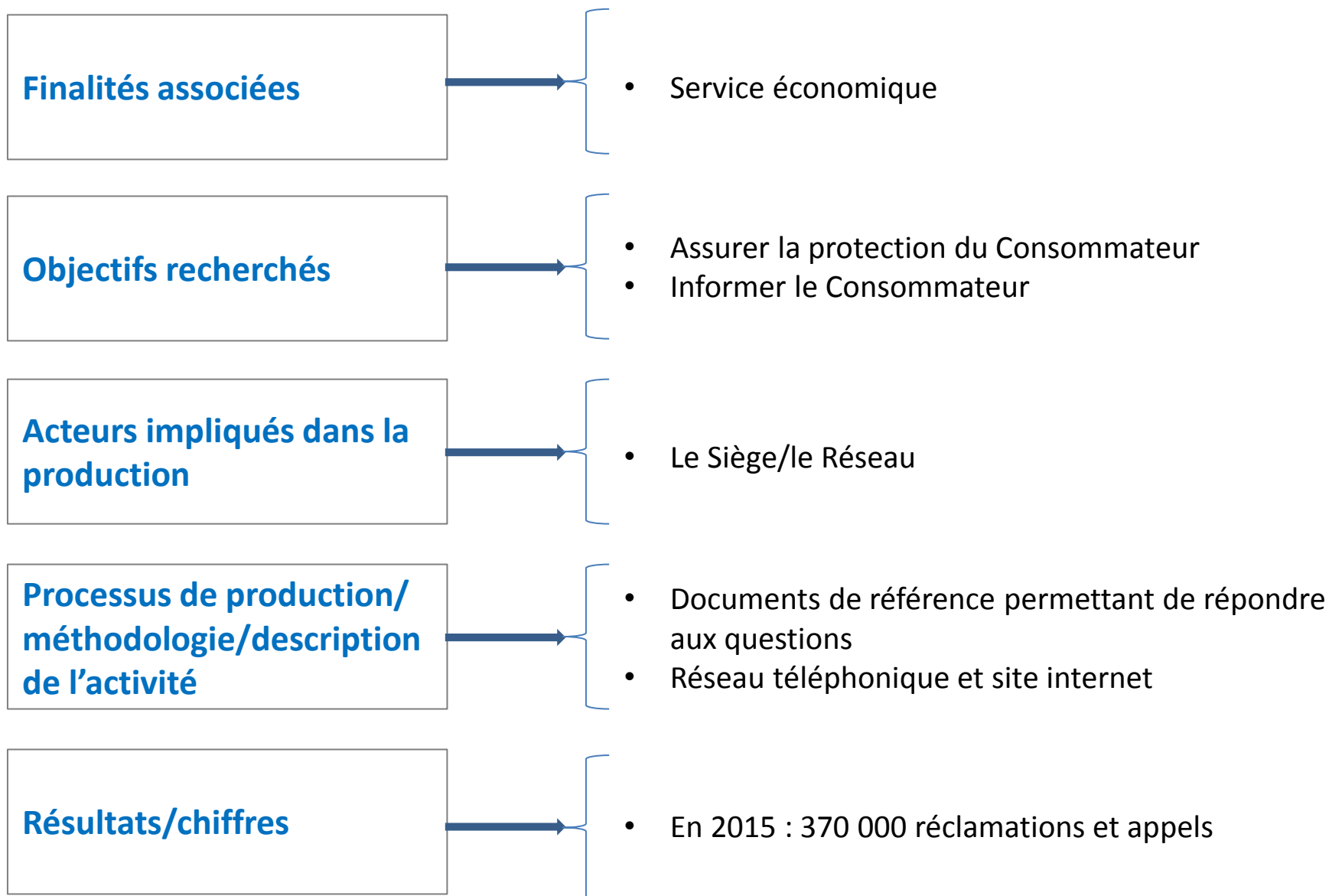


Activité : GEODE = GEstion Opérationnelle et Dynamique des Entreprises

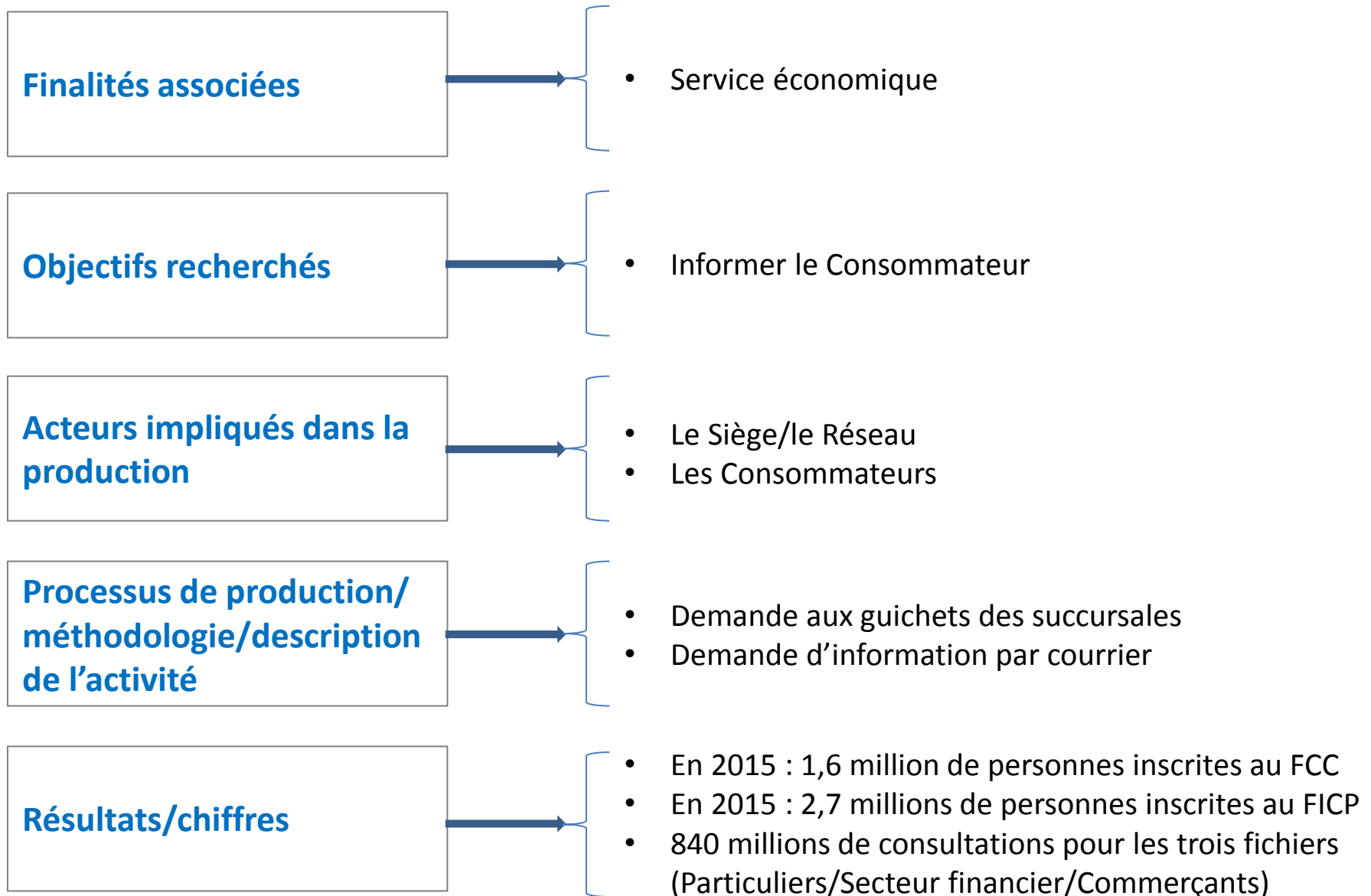


II.2 - Les activités en relation avec les particuliers

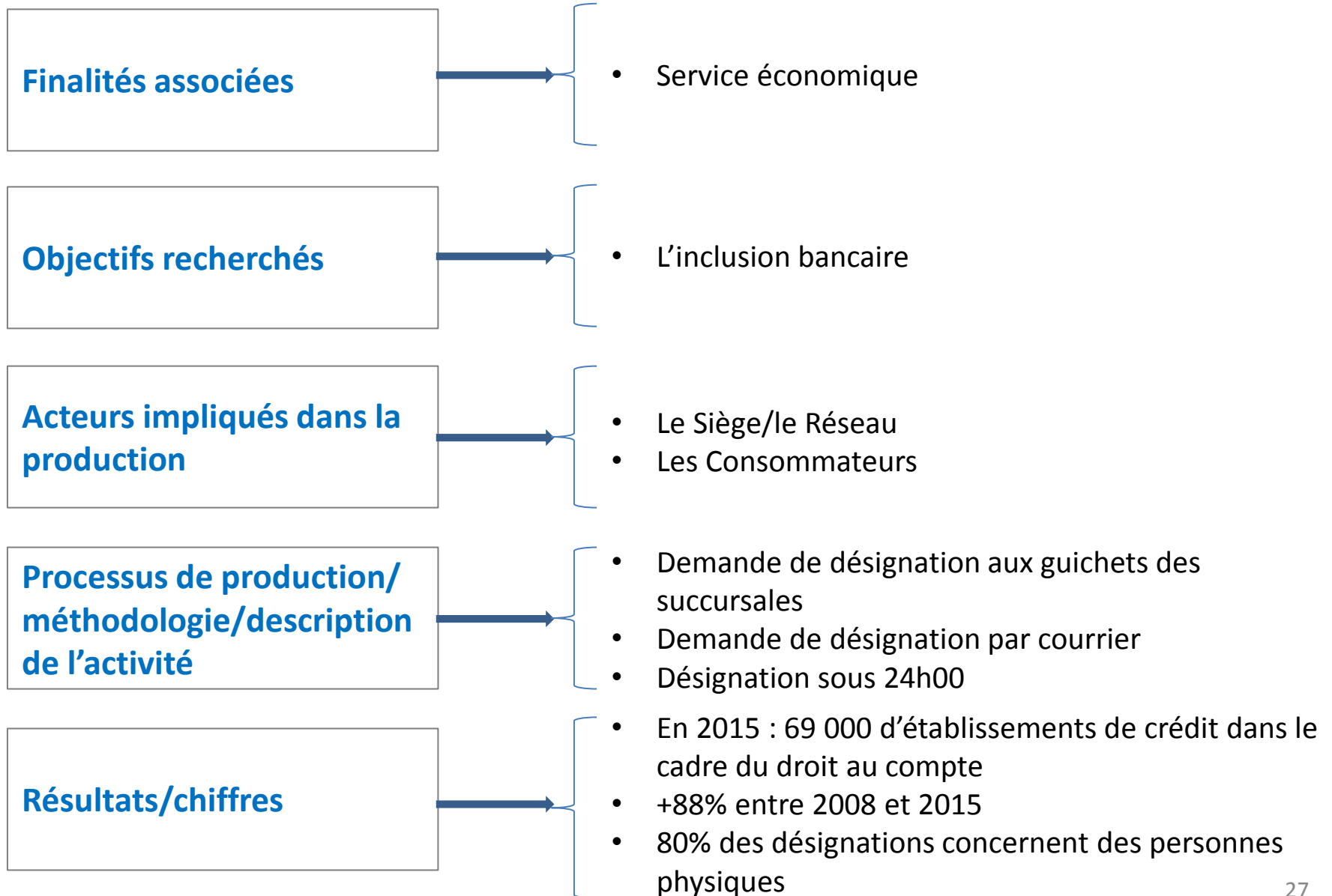
Activité : ABEIS = ASSURANCE BANQUE EPARGNE INFO SERVICE



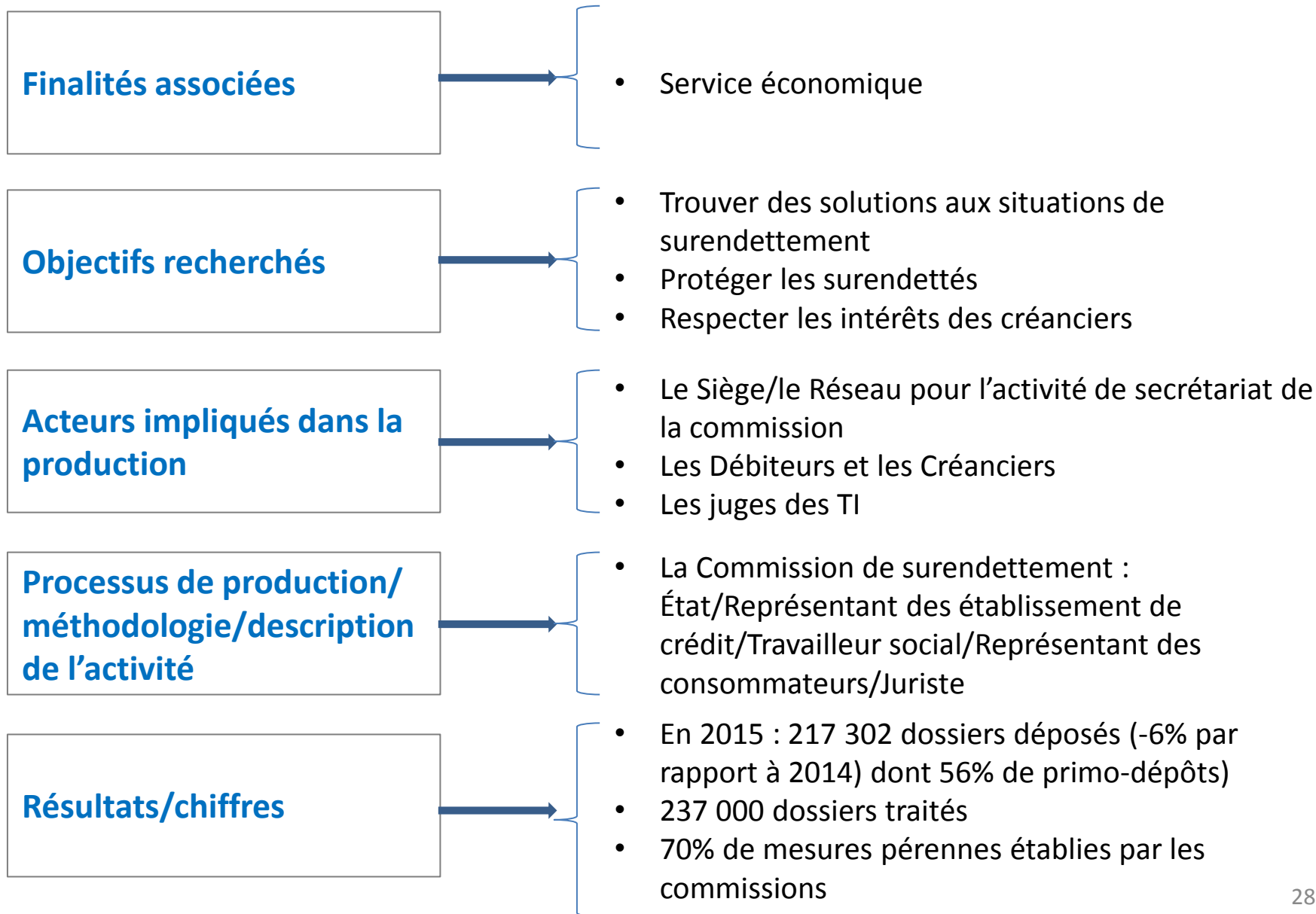
Activité : DROIT d'ACCÈS et de RECTIFICATION aux GRANDS FICHIERS : FFC-FICP-FNCI



Activité : DROIT AU COMPTE



Activité : SURENDETTEMENT



II.3 - L'action de place :

Les activités en relation avec les acteurs des territoires

LE CADRE DE L'ACTION DE PLACE

L'article L142-10 du code monétaire et financier prévoit que les succursales :

« Contribuent à la connaissance du tissu économique local et à la diffusion des informations monétaires et financières » et « entretiennent des relations, pour exercer leurs missions, avec les banques, les entreprises, les organismes consulaires, les collectivités locales et les services déconcentrés de l'État de leur rayon d'action ».

La circulaire 2010-11 dont l'objet est le cadre de référence des actions de place en précise le champ d'exercice qui intègre depuis l'automne 2008 l'activité nouvelle de médiation du crédit. Elle adosse ces activités à l'article L142-10 du code monétaire et financier qui prévoit que les succursales « *contribuent à la connaissance du tissu économique local et à la diffusion des informations monétaires et financières* » et « *entretiennent des relations, pour exercer leurs missions, avec les banques, les entreprises, les organismes consulaires, les collectivités locales et les services déconcentrés de l'État de leur rayon d'action* »

Elle précise :

« De façon concrète, les actions de place recouvrent :

les réunions du conseil consultatif des succursales,

la participation aux différentes instances économiques ou financières départementales ou régionales,

la médiation du crédit,

les relations avec les autorités administratives, judiciaires, militaires ou consulaires,

les contacts avec les responsables locaux des établissements de crédit,

les rapports avec les entreprises et, en particulier, les informateurs de conjoncture,

les actions menées au titre de la délégation régionale de l'Autorité des marchés financiers,

les relations avec les médias.»

Les interventions de la Banque de France sont fondées sur quatre principes :

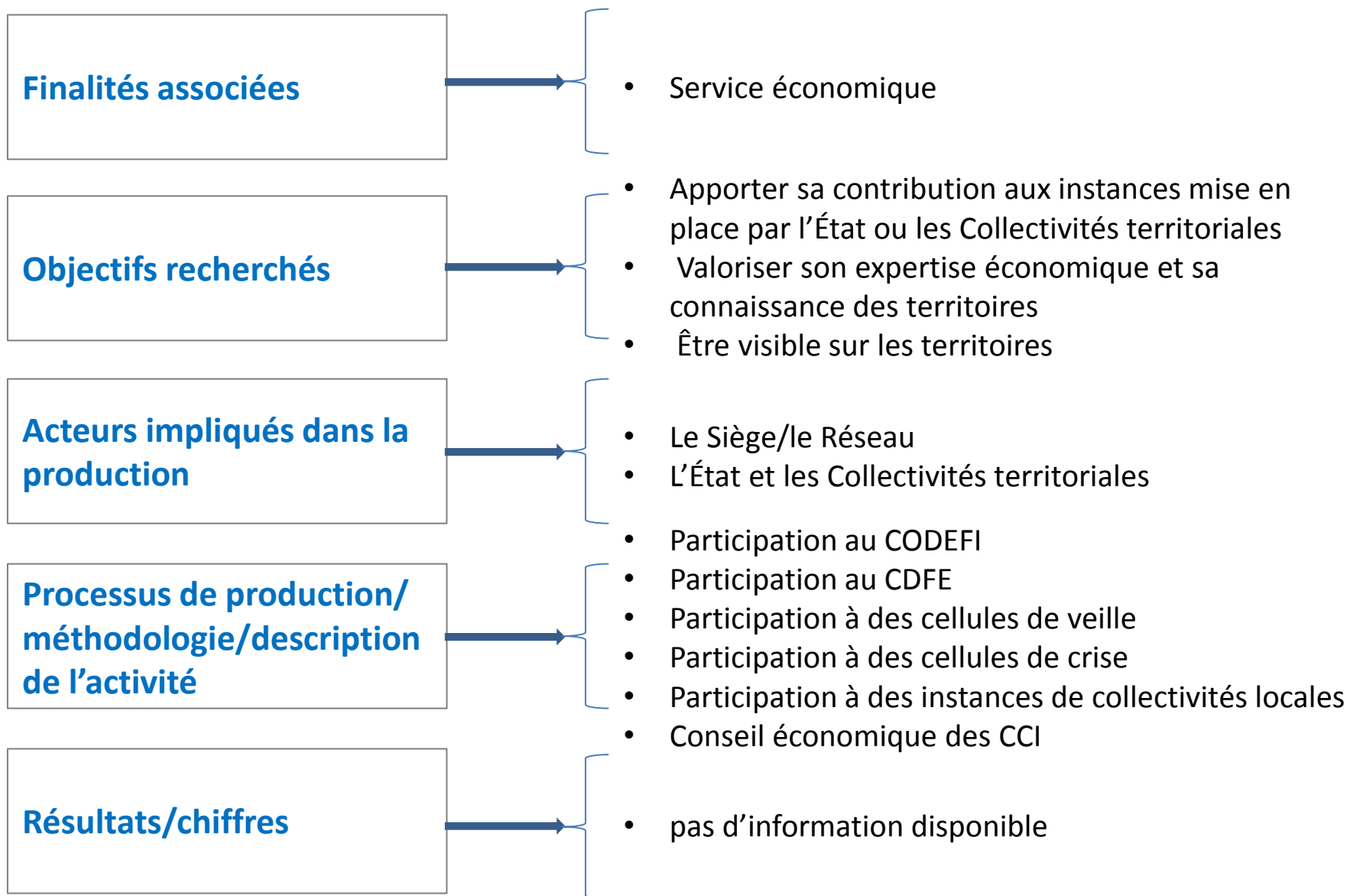
-l'expertise : la Banque limite le champ de ses interventions aux sujets pour lesquels sa compétence technique est incontestable et publiquement reconnue ; c'est en particulier le cas de toutes les missions qui font appel à sa capacité de diagnostic économique et financier des entreprises et de leur environnement ;

-la neutralité : la position de Banque centrale impose de ne pas prendre part à des actes de gestion ou de ne jamais représenter d'intérêt particulier ;

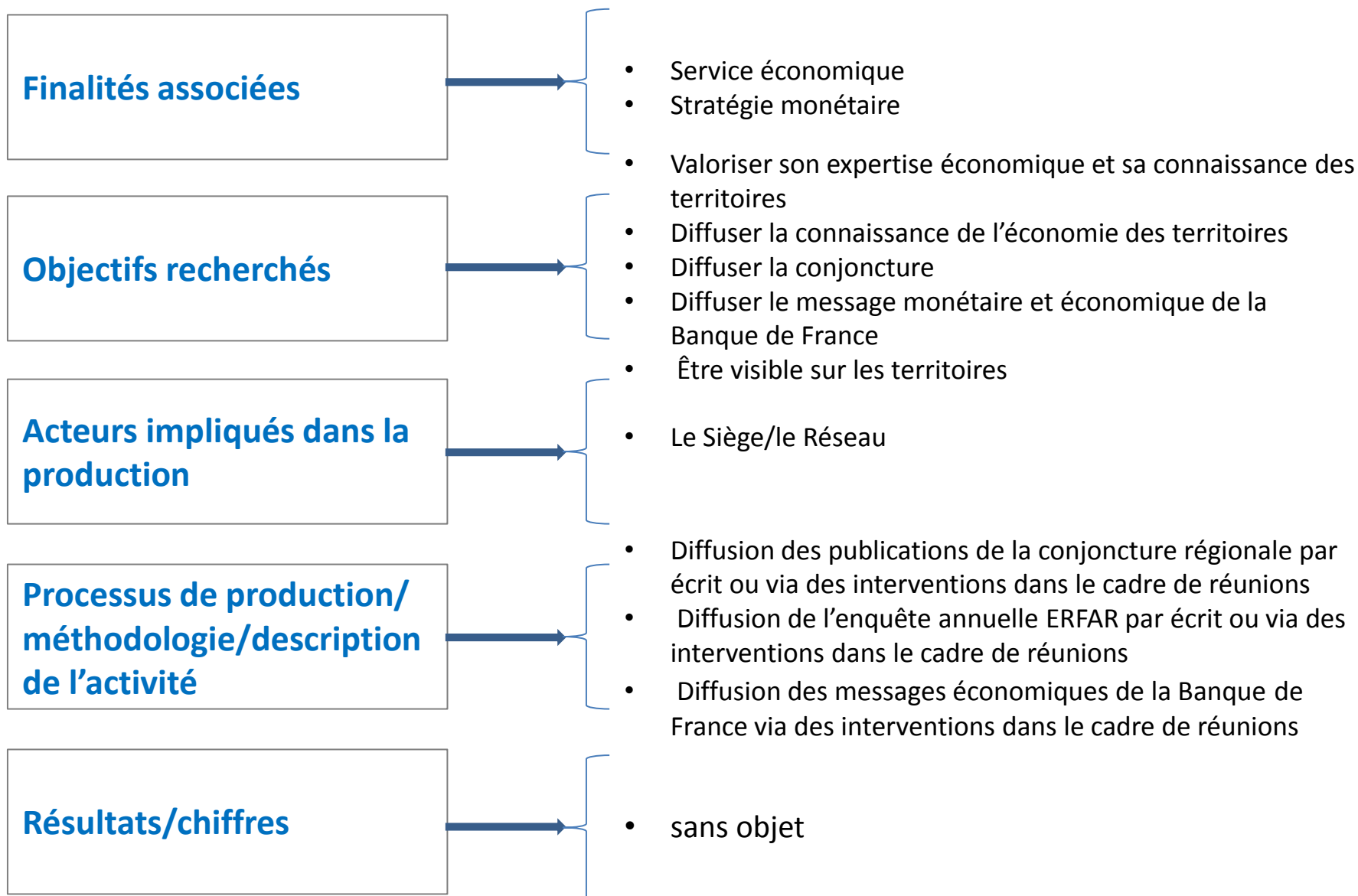
-la confidentialité : en application de l'article L142-9 du code monétaire et financier, les agents de la Banque sont tenus à un strict respect du secret professionnel, dont l'enjeu mérite d'être souligné dans le cadre du présent contrat de service public ;

-la maîtrise des coûts : préoccupation constante de la Banque, entreprise dont le capital appartient à l'État, la maîtrise des coûts conduit à ce que lorsqu'elles impliquent des sujétions lourdes, certaines actions de place sont facturées aux entités qui en sont bénéficiaires.

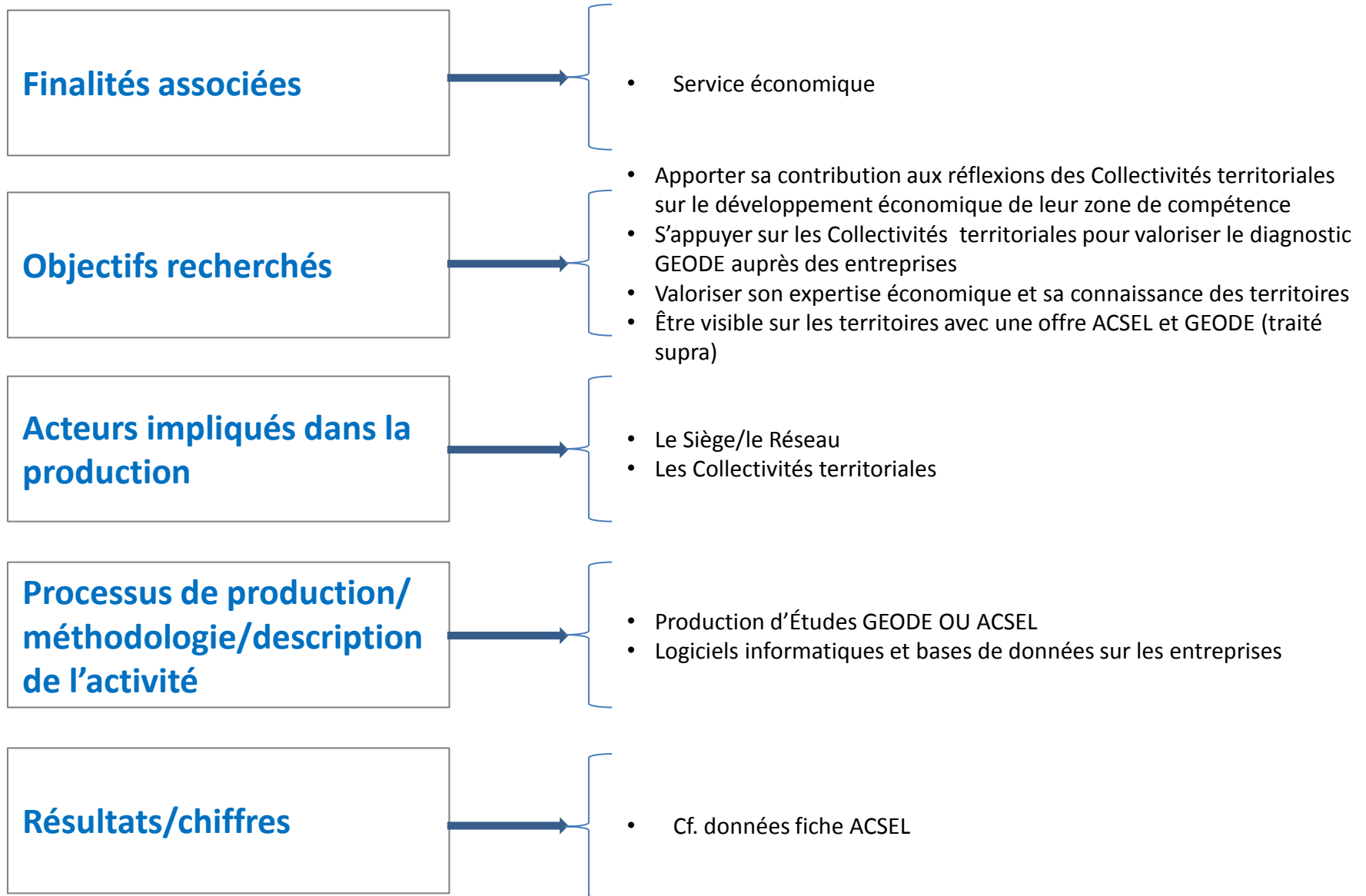
VECTEUR I : LE RESEAU CONTRIBUTEUR A LA VIE INSTITUTIONNELLE DES TERRITOIRES



VECTEUR II : LE RESEAU CAPTEUR ET DIFFUSEUR D'INFORMATION SUR LES TERRITOIRES



VECTEUR III : LE RESEAU CONTRIBUTEUR AU DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE DES TERRITOIRES



Activité : ACSEL = Analyse Conjoncturelle et Structurelle Économique Localisée

